

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 mars 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Roger Côté, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard, Caroline Desbiens et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 247-03-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

11 248-03-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'insertion des points 7.1 et 7.2 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 mars 2018
5. Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2018
6. Liste des chèques émis au mois de février 2018
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui à la MRC de Kamouraska – Financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
- 7.2 Gala du Préfet de la MRC de Matawinie (12^e édition) le 26 avril 2018
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

11. Nomination d'un membre au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS et amendement à la résolution numéro 11 178-01-18
12. Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite et amendement à la résolution numéro 11 132-12-17
13. Appui à la candidature de madame Caroline Desbiens au conseil d'administration de Culture Lanaudière et nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins et de son substitut à Tourisme Lanaudière et amendement à la résolution numéro 11 139-12-17
14. Les priorités de la MRC Les Moulins en vue de l'amélioration du transport et de la mobilité des personnes dans le cadre du forum sur la mobilité et le transport collectif et le plan stratégique de développement du transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal
15. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
16. Résultats de l'exercice d'évaluation pour le maintien de l'équité salariale
17. Autorisation de signature – Nomination d'un représentant - Renouvellement du protocole d'entente avec Hexagone Lanaudière
18. Autorisation aux villes de Mascouche et de Terrebonne – Utilisation du logo créé dans le cadre du mandat octroyé par la MRC Les Moulins pour des services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques
19. Autorisation de paiement à l'entreprise Cabana Seguin Inc. - Services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques
20. Modification au mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche
21. Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux dans le cours d'eau sans nom dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne
22. Autorisation de paiement à l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. – Travaux d'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne (certificat de paiement #1)
23. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018 (Premier versement)
24. Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne
25. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 18 au 20 avril 2018

26. Adoption et transmission du rapport annuel 2017 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
27. Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (ACES) Laurentides-Les Moulins
28. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Budget de transition 2018
29. Examen et approbation du règlement numéro 1103-51 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin d'agrandir les limites de la zone RA 222 et de prévoir un ratio de case de stationnement pour un usage de la catégorie C 2.1 « Studio de conditionnement physique » à l'intérieur de la zone IA 318
30. Autres sujets
31. Période de questions
32. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 249-03-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2018

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 250-03-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 7 mars 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE les procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 7 mars 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 251-03-18 Liste des comptes à payer pour le mois de mars 2018

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 582 949,19\$ pour le mois de mars 2018, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « Comptes à payer – Mars 2018 »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 007,11\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 252-03-18 Liste des chèques émis au mois de février 2018

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2018, pour un montant de 299 848,72\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-33 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 857,24\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de février 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 253-03-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2018* »).

ADOPTÉE

11 254-03-18 Appui à la MRC de Kamouraska – Financement des nouvelles responsabilités découlant de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi numéro 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura cinq (5) ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les dix (10) ans ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi numéro 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déjà appuyé les MRC de Témisacmingue, Nouvelle-Beauce, Abitibi, du Granit et des Laurentides à cet effet ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 045-CM2018 adoptée par la MRC de Kamouraska demandant l'appui des MRC du Québec à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Kamouraska dans sa démarche afin :

- De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation à la Loi numéro 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE

11 255-03-18

Gala du Préfet de la MRC de Matawinie (12^e édition) le 26 avril 2018

CONSIDÉRANT la tenue du Gala du Préfet de la MRC de Matawinie, au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu le 26 avril 2018, au Centre culturel de St-Jean-de-Matha ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter deux (2) billets afin de déléguer deux (2) représentants au Gala du Préfet de la MRC de Matawinie, au profit de Centraide Lanaudière, lequel aura lieu le 26 avril 2018, au Centre culturel de St-Jean-de-Matha.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-34 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 260,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – congrès colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 256-03-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité se tiendra le 15 mars 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prend acte de l'information de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins à l'effet que la prochaine rencontre dudit comité se tiendra le 15 mars prochain.

ADOPTÉE

11 257-03-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 13 mars 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de l'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 13 mars 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 258-03-18 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins informe les membres du conseil que la prochaine rencontre du comité se tiendra le 15 mars 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'information du président à l'effet que la prochaine rencontre dudit comité se tiendra le 15 mars prochain.

ADOPTÉE

11 259-03-18

Nomination d'un membre au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS et amendement à la résolution numéro 11 178-01-18

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 178-01-18, le conseil de la MRC les Moulins a nommé monsieur Gabriel Michaud à titre de représentant élu désigné par la MRC au comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Gabriel Michaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 178-01-18;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 178-01-18 soit et est amendée afin que dorénavant, monsieur Bertrand Lefebvre soit et est nommé à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS.

QUE la présente résolution soit transmise au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

11 260-03-18

Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite et amendement à la résolution numéro 11 132-12-17

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 132-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Gabriel Michaud à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Gabriel Michaud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 132-12-17;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 11 132-12-17 soit et est amendée afin que dorénavant, monsieur Don Monahan soit et est nommé pour siéger au comité de retraite à titre de membre votant représentant de l'employeur.

ADOPTÉE

11 261-03-18 Appui à la candidature de madame Caroline Desbiens au conseil d'administration de Culture Lanaudière et nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins et de son substitut à Tourisme Lanaudière et amendement à la résolution numéro 11 139-12-17

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière tiendra son assemblée générale annuelle le 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature pour combler les postes au conseil d'administration de Culture Lanaudière est maintenant active, et ce, jusqu'au 6 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE quatre des dix sièges audit conseil d'administration sont disponibles pour une mise en candidature;

CONSIDÉRANT l'importance de Culture Lanaudière pour les villes de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 139-12-17, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé monsieur Bertrand Lefebvre pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et madame Caroline Desbiens à titre de substitut;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Bertrand Lefebvre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 11 139-12-17;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins propose et soutienne la candidature de madame Caroline Desbiens pour occuper un siège au conseil d'administration de Culture Lanaudière.

QUE la résolution numéro 11 139-12-17 soit et est amendée afin que dorénavant, madame Caroline Desbiens soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et que monsieur Bertrand Lefebvre soit et est nommé substitut.

ADOPTÉE

11 262-03-18 Les priorités de la MRC Les Moulins en vue de l'amélioration du transport et de la mobilité des personnes dans le cadre du forum sur la mobilité et le transport collectif et le plan stratégique de développement du transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT QUE la ville de Laval a convenu d'organiser un forum sur la mobilité le 23 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE les maires des villes de Mascouche et de Terrebonne vont participer activement à cet événement dans le but de trouver des solutions durables;

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a entrepris l'élaboration de son premier *Plan stratégique de développement du transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal*;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a lancé un processus de consultation de ses cinq secteurs dans le cadre et en amont de l'élaboration de ce plan stratégique de l'ARTM;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC Les Moulins sont très préoccupés par les problèmes de congestion de l'ensemble du réseau routier de la couronne Nord qui affectent quotidiennement plus de 800 000 personnes;

CONSIDÉRANT la connaissance fine qu'ont les élus des MRC Les Moulins et de L'Assomption des problématiques de transport et de congestion routière affectant leurs citoyens;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les MRC Les Moulins et de L'Assomption en matière de transport collectif dans le cadre de la gestion de leurs réseaux de transport (URBIS et RTCR) au cours des vingt dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la population de l'ensemble des MRC de Lanaudière subit les contrechocs relatifs aux enjeux de mobilité vécus au sud de la région, entre autres, pour les citoyens se déplaçant quotidiennement vers Montréal pour le travail ;

CONSIDÉRANT QUE le manque de fluidité dans ces secteurs génère des impacts économiques significatifs pour toute de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les maires de la couronne Nord veulent se concerter et proposer des solutions consensuelles au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour corriger une situation qui persiste depuis trop de décennies;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, en appui aux démarches des villes de Mascouche et de Terrebonne, identifie ses priorités en vue de l'amélioration du transport et de la mobilité des personnes en appuyant les démarches collectives de tous les maires de la couronne Nord et de la région de Lanaudière pour demander au gouvernement de s'engager à réaliser, dans les meilleurs délais possibles :

- Le prolongement de l'autoroute 19 munie d'une voie réservée pour autobus;
- L'ajout d'une voie réservée sur l'autoroute 13;
- L'élargissement des ponts Mathieu et Lepage à Terrebonne pour permettre la construction de voies réservées pour autobus sur l'accotement de l'autoroute 25 jusqu'à la ville de Mascouche;
- L'élargissement du pont Charles-de-Gaulle pour permettre la construction de voies réservées pour autobus sur l'accotement de l'autoroute 40 sur le territoire des villes de Terrebonne (secteur de Lachenaie), de Repentigny et de Charlemagne;
- La réalisation des études pertinentes pour la mise en place d'un réseau de transport collectif dans l'axe est-ouest de la couronne Nord;
- La bonification de l'offre de services sur le réseau du Train de l'Est;
- L'engagement du gouvernement de limiter les contributions financières des villes impactées négativement (rupture de charge de la clientèle à Montréal) par la mise en place du REM.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise au maire de Ville de Laval, à tous les maires de la couronne Nord, au maire de St-Jérôme, à la Table des préfets de Lanaudière, à la présidente de la CMM, au président du conseil d'administration de l'ARTM, à la présidente du conseil d'administration du RTM, au premier ministre du Québec, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux députés provinciaux de Terrebonne, Masson et l'Assomption.

ADOPTÉE

11 263-03-18

Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 264-03-18

Résultats de l'exercice d'évaluation pour le maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'équité salariale* et la démarche de maintien qui doit être réalisée aux cinq ans ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de la démarche de maintien de l'équité salariale par la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder au dépôt du document intitulé « *Démarche relative au maintien de l'équité salariale* » ainsi qu'à l'affichage, dans des endroits visibles et facilement accessibles aux employés, des renseignements prévus à la *Loi sur l'équité salariale* et selon les modalités qui y sont prévues ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Démarche relative au maintien de l'équité salariale* » soit et est accepté pour dépôt.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale par la MRC Les Moulins et de l'obligation d'affichage conformément à la *Loi sur l'équité salariale*.

ADOPTÉE

11 265-03-18

Autorisation de signature – Nomination d'un représentant - Renouvellement du protocole d'entente avec Hexagone Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le portail Hexagone Lanaudière a été lancé en octobre 2007 suivant une volonté commune des six MRC de Lanaudière (MRC de D'Autray, MRC de Joliette, MRC de L'Assomption, MRC de Matawinie, MRC de Montcalm, MRC Les Moulins) de mettre en valeur et de répertorier l'ensemble des ressources culturelles et patrimoniales de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis ce temps, le portail Hexagone Lanaudière est devenu une référence en matière de culture lanauoise et qu'il est fortement utilisé (plus de 2 500 visiteurs différents par mois et près de 875 membres) ;

CONSIDÉRANT QUE le portail est un projet à portée régionale dont la gestion est assurée par des représentants des six MRC et qu'ensemble, ils constituent la Table des partenaires Hexagone ;

CONSIDÉRANT QUE c'est par l'entremise du portail que la Table des partenaires Hexagone cherche à élaborer et mettre en commun un répertoire des artistes et organismes culturels afin notamment, de faciliter la tâche au service des loisirs municipaux et des bibliothèques ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de créer un répertoire des ressources culturelles s'inscrit dans plusieurs politiques culturelles et/ou plans d'action des MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des partenaires Hexagone interpelle chacune des MRC à réitérer leur appui au projet Hexagone Lanaudière par la signature de ce protocole ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9612-09-14, le conseil de la MRC Les Moulins a déjà autorisé sa contribution, pour l'année 2017, au financement du projet pour le maintien et le développement de portail Hexagone ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère son appui au projet Hexagone Lanaudière.

QUE monsieur Guillaume Tremblay, préfet, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le renouvellement du protocole d'entente avec Hexagone Lanaudière.

QUE la responsabilité de la MRC Les Moulins à l'égard de l'article 2.1 dudit protocole soit dûment remplie en déléguant madame Caroline Desbiens afin de permettre la poursuite du projet.

QUE la responsabilité de la MRC Les Moulins à l'égard l'article 2.1 dudit protocole soit dûment remplie en étant responsable du volet de la gestion financière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de contribuer au financement du projet pour le maintien et le développement du portail de la manière suivante :

- Le premier versement de 1 000,00\$ pour l'année 2017 ayant été déjà été versé conformément à la résolution numéro 9612-09-14 ;
- Le second versement de 1 000,00\$ sera payable le 31 décembre 2018;
- Le dernier versement de 1 000,00\$ sera payable le 31 décembre 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 000,00\$ pour l'année 2018, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Association », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 266-03-18

Autorisation aux villes de Mascouche et de Terrebonne – Utilisation du logo créé dans le cadre du mandat octroyé par la MRC Les Moulins pour des services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 888-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Cabana Séguin Inc. pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Mascouche et Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du mandat susmentionné, l'entreprise Cabana Séguin Inc. a procédé à la création du logo « *Bac Lebrun et moi, c'est organique* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent autoriser les villes de Mascouche et Terrebonne à utiliser le logo susmentionné sur l'ensemble de leurs outils de communication et produits promotionnels ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise les villes de Mascouche et Terrebonne à utiliser le logo susmentionné sur l'ensemble de leurs outils de communication et produits promotionnels.

ADOPTÉE

11 267-03-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Cabana Seguin Inc. - Services professionnels en matière de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 888-05-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Cabana Séguin Inc. pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 231-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins accepte de modifier le contrat susmentionné afin, notamment, d'ajouter un montant 3 375,00\$, excluant les taxes, pour des services supplémentaires de création et de conception d'outils de communication (dépliants, affiches, images, autocollants et bannières) ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des deux projets susmentionnés ;

CONSIDÉRANT les factures numéros 21833 et 21834 transmise par l'entreprise Cabana Séguin Inc. au montants respectifs de 5 850,00, excluant les taxes et de 3 375,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Cabana Séguin Inc., les sommes de 5 850,00\$, excluant les taxes et 3 375,00\$, excluant les taxes, le tout dans le cadre pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation relative au projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche.

QUE les sommes soient prélevées à partir du poste budgétaire 2190-420 « *Publicité-Information* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-70 ayant déjà émis par la résolution numéro 10 888-05-17.

ADOPTÉE

11 268-03-18

Modification au mandat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 888-05-17, le conseil de la MRC les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Cabana Séguin Inc. pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le mandat susmentionné afin d'ajouter un montant de 600,00\$, excluant les taxes, pour des services supplémentaires de production d'épreuves subséquentes à celle prévue au devis initial;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de modifier le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'une campagne de promotion et de sensibilisation pour le projet d'implantation de la nouvelle collecte des matières organiques sur le territoire des villes de Terrebonne et Mascouche afin d'ajouter un montant de 600,00\$, excluant les taxes, pour des services supplémentaires de production d'épreuves subséquentes à celle prévue au devis initial et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à l'entreprise Canada Séguin Inc. la somme de 600,00\$, excluant les taxes, lorsque les services supplémentaires en lien avec ce montant auront été complétés et sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité - Information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 269-03-18

Mandat pour une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux dans le cours d'eau « Sans nom » dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 190-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a refusé et rejeté les soumissions reçues suite à un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie en vue des travaux d'aménagement de cours d'eau pour le retrait de sédiments et stabilisation d'une portion du cours d'eau « Sans nom » situé entre la rue Oscar et la rue Samson, à Terrebonne, et ce, en raison de l'écart entre les montants soumissionnés et l'estimation prévue à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a alors autorisé un nouvel appel d'offres en vue de l'octroi du mandat pour des services professionnels en ingénierie en vue desdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une étude géotechnique d'avant-projet en vue des travaux susmentionnés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Englobe a présenté une proposition de service, datée du 5 mars 2018 au montant de 9 500,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mandat de réalisation de l'étude géotechnique d'avant-projet en vue de travaux dans le cours d'eau « Sans nom » dans le secteur des rues Oscar et Maurice à Terrebonne soit et est accordé à la firme Englobe, pour un montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, le tout tel que décrit à sa proposition datée du 5 mars 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 9 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 270-03-18

Autorisation de paiement à l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. – Travaux d'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne (certificat de paiement #1)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 191-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. au montant de 8 240,00\$, excluant les taxes, pour des travaux d'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 8 mars 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure pour la MRC Les Moulins, au montant de 8 240,00\$, excluant les taxes, relativement aux travaux d'enlèvement d'obstacles dans le cours d'eau La Plaine à Terrebonne (certificat de paiement #1);

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise L. Roy Paysagiste enr. la somme de 8 240,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 8 mars 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure pour la MRC Les Moulins.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-11 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 191-01-18.

ADOPTÉE

11 271-03-18

Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018 (Premier versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 193-01-18 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC Les Moulins verse une somme de 16 066,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2018, le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) le 1^{er} avril 2018, 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2018 et 3^{ème} versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement est de 6 426,40\$ payable le 1^{er} avril 2018 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 40% du montant de 16 066,00\$, soit la somme de 6 426,40\$ à COBAMIL.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-12 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 193-01-18.

ADOPTÉE

11 272-03-18

Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT la campagne majeure de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite des étudiants et de la dynamisation de notre région;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 150 000,00\$, répartie sur cinq (5) ans, à la Fondation du Cégep de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Fondation du Cégep à Terrebonne, une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2018.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-3 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 168-01-18.

ADOPTÉE

11 273-03-18 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 18 au 20 avril 2018

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 18 au 20 avril 2018, à Québec;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement du territoire, soit et est autorisée à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 18 au 20 avril 2018, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-38 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 435,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 274-03-18 Adoption et transmission du rapport annuel 2017 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a accordé une autorisation à portée collective pour des fins résidentielles en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q. c. P-41.1)* et que cette décision porte le numéro de dossier 371424 ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette décision, la Commission demande à la MRC Les Moulins de produire annuellement un rapport recensant les nouvelles constructions résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés qui y sont reconnus et de lui transmettre, ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de Lanaudière, ledit rapport;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a adopté, lors de la séance du 10 octobre 2012, le règlement de contrôle intérimaire (RCI) #129R intitulée *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux dispositions encadrant l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés reconnus par la CPTAQ et ailleurs en zone agricole permanente (en remplacement du règlement 129)* afin de donner effet à l'autorisation à portée collective de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande dans son règlement #129R aux municipalités locales, de lui transmettre annuellement les données relatives aux permis émis pour de nouvelles constructions résidentielles dans les îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'aménagement du territoire des municipalités locales ont transmis ces informations à la MRC ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le rapport intitulé « *Rapport annuel 2017 sur les nouvelles résidences dans les îlots déstructurés de la zone agricole reconnus par la CPTAQ (décision 371424) et le règlement de contrôle intérimaire #129R* », lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur-général de la MRC transmette ce rapport au bureau de la CPTAQ ainsi qu'au bureau de la Fédération de l'UPA de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 275-03-18

Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (ACES) Laurentides-Les Moulins (Amendée par résolution numéro 11 487-08-18)

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource commune essentielle à la vie et à la prospérité économique ;

CONSIDÉRANT QUE l'intensification du développement et la croissance démographique qui sont envisagées dans la MRC Les Moulins pour les prochaines années, dépendront entre autre, de la qualité et de la quantité d'eau souterraine disponible ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des eaux souterraines est généralement de meilleure qualité que les eaux de surface, réduisant ainsi les coûts de traitement et les produits chimiques utilisés ;

CONSIDÉRANT l'engagement n° 5 de la *Politique nationale de l'eau* qui vise à entreprendre l'inventaire des grands aquifères du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la protection des eaux souterraines passe par une caractérisation des aquifères et une connaissance détaillée et à jour des activités susceptibles d'altérer sa qualité ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 2008, le *Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (ACES)* qui vise principalement à dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines des territoires municipalisés du Québec méridional dans le but ultime de la protéger et d'en assurer la pérennité ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, à ce jour, entrepris trois appels de projets qui ont couvert en partie 12 régions administratives du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Marie Larocque, hydrogéologue et professeure au Département des sciences de la Terre et de l'Atmosphère de l'UQAM, a déposé au MDDELCC un projet visant la caractérisation des eaux souterraines couvrant en partie, le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire couvert par le présent projet sera d'une superficie de 11 150 km², répartis sur six MRC des Laurentides et de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera en collaboration avec quatre organismes de bassins versants (OBV) des territoires étudiés, soit ABRINORD, COBALI, COBAMIL et OBRPNS ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de caractérisation s'échelonne de 2018 à 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de ces études seront disponibles gratuitement pour tous les intervenants intéressés, tels les municipalités, les gouvernements, les OBV, le secteur scientifique, etc ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 1 495 000,00\$ et que le montant demandé à l'ensemble des MRC correspond à 7,8% du coût total ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC sur le territoire est en partie ou en totalité couverte par la présente étude et participera au partage de coûts selon la formule 40% ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la réalisation du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines Laurentides – Les Moulins.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'une contribution financière de 21 400,00\$ répartie également sur une période de trois ans, soit versée dans le cadre du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines Laurentides-Les Moulins.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-39 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 133,33\$ pour l'année 2018, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 276-03-18

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Budget de transition 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a résolu, en octobre 2015, de signer l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les MRC pourront maintenir les Tables GIRT en place même si le renouvellement du programme n'est pas officialisé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a indiqué, par écrit, que les sommes résiduelles du budget 2017-2018 du PADF pourront servir à supporter les activités de la Table GIRT au-delà du 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir un budget de transition d'ici le renouvellement officiel du PADF;

CONSIDÉRANT QUE le montant résiduel de l'année 2017-2018 est estimé à 36 943,00\$;

CONSIDÉRANT QUE le budget de transition respecte les dispositions prévues au cadre normatif du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) et prévoit des dépenses totalisant 31 310,00\$ pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le budget transitoire du 1^{er} avril au 30 juin 2018 du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF) de la région de Lanaudière.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la MRC de Matawinie à maintenir les activités de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire 062 advenant que les sommes attendues du nouveau programme du ministère des Forêts, de la Faune et des parcs ne soient pas disponibles au 1^{er} juillet 2018.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 277-03-18

Examen et approbation du règlement numéro 1103-51 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur le zonage numéro 1103 de la Ville de Mascouche afin d'agrandir les limites de la zone RA 222 et de prévoir un ratio de case de stationnement pour un usage de la catégorie C 2.1 « Studio de conditionnement physique » à l'intérieur de la zone IA 318

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1103-51 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin d'agrandir les limites de la zone RA 222 et de prévoir un ratio de case de stationnement pour un usage de la catégorie C 2.1 « Studio de conditionnement physique » à l'intérieur de la zone IA 318;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-51 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1103 sur le zonage afin d'agrandir les limites de la zone RA 222 et de prévoir un ratio de case de stationnement pour un usage de la catégorie C 2.1 « Studio de conditionnement physique » à l'intérieur de la zone IA 318.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Maxime Houle, citoyen de la MRC Les Moulins, souligne le point 14 de l'ordre du jour et remercie le conseil pour cette résolution. Également, relativement au point 24 de l'ordre du jour, il remercie le conseil pour son engagement dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne. Un autre citoyen demande des détails concernant les points 18 à 20 de l'ordre du jour.

11 278-03-18

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière